

Seul le texte prononcé fait foi

**Conférence au Cercle des Nouveaux  
Mondes, Paris 5 mars 2014**

**Intervention de  
Pascal Broulis**

Mesdames, Messieurs,

Être convié dans un autre pays à parler du sien est un honneur et un plaisir.

J'en remercie sincèrement votre Président, M. Jean-Daniel Tordjman.

C'est aussi une gageure.

On ne traite pas tout à fait objectivement un tel sujet...

Tant mieux d'ailleurs, car je m'imagine mal l'aborder sans fierté ni affectivité.

Et pourtant, un pays c'est complexe, compliqué, souvent plein de contradictions.

Nous venons d'en avoir un exemple en Suisse avec l'acceptation de l'initiative dite « Contre l'immigration de masse » qui ébranle profondément nos relations avec l'Union européenne.

Cette Union européenne qui nous est pourtant si proche dans tous les domaines et qui constitue notre premier partenaire économique.

\*\*\*

Je pense qu'en ouverture de ce propos je dois, Mesdames et Messieurs, tenter d'éclairer ce vote.

Ce qui ne veut pas dire en détailler les conséquences, qui restent aujourd'hui floues.

C'est au Conseil fédéral de proposer une loi qui devra ensuite passer devant le Parlement.

Et puis il y aura, avec l'Union européenne, avec les pays membres qui sont autant de nos voisins, des négociations dont il est aujourd'hui prématuré d'imaginer les contours.

Ce que je voudrais dire, clairement ici, c'est que la Suisse n'a pas abaissé une herse à ses frontières le 9 février dernier.

Fondamentalement, nous restons un pays ouvert, à l'économie ouverte.

La volonté qui s'est exprimée, à une courte majorité de 50,3% contre 49,7% ce qui représente un peu plus de 19'000 voix c'est de maîtriser le réel pouvoir d'attraction de la Suisse.

Ce pouvoir a sans doute été sous-estimé.

En dix ans, la Suisse a enregistré plus de 600'000 nouveaux habitants.

Ils étaient 72'000 en 2012 et 80'000 en 2013.

Une croissance de la population proche de 1% par an.

Cet attrait se mesure aussi au nombre de travailleurs frontaliers.

Leur nombre a passé de 216'400 en 2008 à 278'500 en 2013, soit une hausse de 28,7% en cinq ans.

Près de 6% par an.

Plus de la moitié de ces frontaliers – ce qui représente 146'000 personnes soit 52,4% - sont domiciliés en France.

Enfin, la Suisse, qui naturalise relativement peu et ne connaît pas le droit du sol, compte 1,85 mio d'étrangers, soit 23% de sa population. Dans mon canton, le taux est de 32%.

La crainte d'être submergés a engendré un réflexe de repli.

J'aimerais souligner ici que ce réflexe n'a concerné ni la partie francophone du pays, ni ses villes.

C'est un paradoxe, mais c'est la réalité, les parties du pays qui expérimentent cette croissance dans tous ses aspects, positifs comme négatifs, ont largement tranché pour le positif.

J'ai envie de dire que c'est une méfiance, mais aussi une méconnaissance qui l'a emporté.

\*\*\*

Ce qui m'amène à l'une des premières particularités que je voulais aborder ce soir.

La démocratie directe, ou plus exactement semi-directe qui complète le régime parlementaire de la Suisse.

Les initiatives, qui doivent être appuyées par 100'000 signatures récoltées en dix-huit mois, permettent aux citoyens de contraindre le

gouvernement à agir dans un domaine particulier.

Les référendums permettent aux citoyens de se prononcer sur une décision du Parlement, soit qu'elle leur a été directement soumise, c'est le référendum obligatoire, soit qu'ils ont demandé à voter, c'est le référendum facultatif, qui demande 50'000 signatures récoltées en cent jours.

C'est ainsi que depuis 1848 les Suisses ont voté 580 fois.

Et je ne compte ici que les votations nationales, pas celles des cantons et des communes qui connaissent aussi ces droits à leur échelle.

Aucun domaine n'y échappe.

Des cantons suisses ont déjà refusé l'organisation de Jeux Olympiques d'hiver (Vaud, Berne et les Grisons).

La population qui avait accepté l'achat d'avions de combats en 1993 (FA-18) se prononcera

prochainement sur le renouvellement de cet équipement militaire (Gripen).

Telle qu'elle a été utilisée jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle l'initiative, a en fait, plutôt servi à soulever un thème, laissant au gouvernement et au Parlement la possibilité de s'en saisir.

Il y a eu 189 initiatives, dont 89% ont été refusées.

Dans ce contexte, les citoyens ont souvent fait preuve d'une maturité étonnante.

En 2012 ils ont refusé de s'octroyer deux semaines de vacances supplémentaires.

Ils ont refusé en 2004 des baisses d'impôts jugées trop défavorables aux finances cantonales et fédérales.

Depuis l'an 2000 toutefois, neuf initiatives ont été approuvées.

Elles ont souvent concerné des thématiques fortement émotionnelles, renvoi des criminels étrangers, interdiction de construire de nouveaux minarets ou... lutte contre l'immigration dite « de masse ».

J'aimerais souligner que les droits populaires représentent une forme de démocratie exigeante.

Les élus et les partis doivent informer, les citoyens doivent s'informer.

La tendance à la réduction des campagnes à des slogans simples, voire simplistes, mettent ce système au défi.

Je suis d'avis qu'il saura y répondre, trouver un nouvel équilibre.

Les Suisses sont très attachés à ces droits populaires qui leur permettent de participer aux débats politiques, qui contribuent aussi à la stabilité du pays car on ne conteste pas dans la rue ce qu'on peut trancher dans les urnes.



Pour ce qui est de la compétitivité de la Suisse et de la santé de ses finances publiques, votre président M. Tordjman a cité dans son invitation des chiffres, il est vrai, éloquentes.

Je vais en corriger un.

Fin 2013, la dette publique de la Suisse (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) est de 35,5% de son PIB et non de 45%.

Celle de l'Union européenne (taux moyen) est à 89,8% du PIB.

La dette publique de la France approche 95% de son PIB.

Je vais ajouter un autre chiffre : fin décembre 2013 le taux de chômage de la Suisse était de 3,5%.

Celui de l'Union européenne (taux moyen des 28 membres) de 10,7%.

La France est très proche de cette moyenne, à 10,8% de chômeurs.

Alors on parle du « miracle » suisse ou de « l'exemple » suisse.

C'est vrai qu'il y a du miracle, ou du moins beaucoup de chance, dans le fait d'avoir échappé aux deux grandes guerres du 20<sup>e</sup> siècle qui ont ravagé le Continent.

Je ne l'oublie pas mais cet avantage majeur a été attentivement soigné et entretenu depuis la fin du dernier conflit.

« Exemple » me paraît relatif.

Je crois que chaque pays a son histoire et son caractère national.

Ce qui convient à l'un n'est pas forcément reproductible chez l'autre.

\*\*\*

S'agissant de la Suisse, je crois qu'on ne peut dissocier ses performances économiques de certaines singularités institutionnelles qui y concourent.

Il y a les droits populaires dont je viens de parler.

Il y a aussi le fédéralisme.

La Suisse n'est pas seulement une nation, Mesdames et

Messieurs, c'est aussi et d'abord une Confédération.

C'est un Etat qui s'est construit de bas en haut, par l'union des micro-états que sont les cantons, qui sont au nombre de 26.

Ce qui veut dire que la décentralisation y est naturelle.

Toutes les compétences qui ne sont pas explicitement déléguées à la Confédération sont du ressort des cantons.

Il n'est pas question d'indépendance - celle-ci est un souvenir historique - mais d'une réelle autonomie.

Les cantons gèrent directement l'éducation, les hôpitaux, construisent la plupart de leurs routes, s'occupent de leur police, ont de larges compétences d'aménagement du territoire.

Ils prélèvent, et utilisent, la très grande majorité des impôts directs : impôt sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital des entreprises, les successions, impôts immobiliers...

En tant que ministre des finances du Canton de Vaud, qui compte 740'000 habitants, je travaille avec un budget (pour 2014) de 8,95 milliards de francs, environ 7,25 milliards d'euros.

Les impôts y entrent pour 4,4 milliards d'euros.

Mon budget vaudois, qui représente grosso-modo le dixième de celui de la Confédération, est donc à peu près trois fois plus important que celui de la Région Rhône-Alpes pour une population équivalente à celle du Département de la Haute-Savoie.

J'ajoute que les communes, il y en a 318 dans le Canton de Vaud, ont aussi leurs propres budgets et des compétences comme la construction des bâtiments scolaires ou la gestion de leur voirie.

En Suisse, le centre de décision est toujours proche du centre d'application de ces décisions.

Je suis persuadé que cela favorise le contrôle et le bon usage des deniers publics.

\*\*\*

Parmi les singularités institutionnelles intéressantes, et qui me semblent concourir à une bonne gestion des deniers publics, j'aimerais encore mentionner la collégialité.

Nos Exécutifs à tous les échelons, communes, cantons, Confédération, sont des coalitions imposées.

L'électeur ne choisit pas une tête de liste qui gouvernera ensuite avec ceux qui partagent son avis mais des individus d'opinions politiques différentes, pour ne pas dire divergentes, qui devront travailler ensemble.

C'est l'inverse de la pensée unique.

Gauche, droite, conservateurs, libéraux, écologistes, régionalistes parfois se retrouvent autour de la même table.

Ils doivent s'accorder sur les projets qu'ils soumettront aux législatifs, eux aussi formés de partis différents.

Dans ces législatifs il s'agit donc de trouver, de fabriquer des majorités.

\*\*\*

Parmi les éléments du succès économique de la Suisse, il faut mentionner son système de formation.

Au sommet de la pyramide il y a de prestigieuses universités, dont les deux Ecoles polytechniques fédérales.

Celle de Zurich classée à la 20<sup>e</sup> place des meilleures universités mondiales et celle de Lausanne qui dirige le « *Human Brain Project* », « Projet du cerveau humain », choisi en janvier 2013 pour être l'un des deux « projets-phares » de l'Union européenne dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes.

Ces deux écoles qui accueillent près de 30'000 étudiants et doctorants, (13'500 EPFL) sont les seules à dépendre directement de la Confédération.

Tout le reste du réseau, soit 10 Universités, 60 Hautes Ecoles spécialisées, les collèges, lycées, écoles primaires, etc. sont du ressort des cantons.

L'harmonie du système est assurée par des concordats.

L'entrée dans le monde du travail reste essentiellement assurée

par l'apprentissage qui concerne 60% des jeunes.

En octobre 2013 ce sont quelques 78'000 jeunes qui sont entrés dans ce système dit « dual » qui combine cours professionnels et formation dans l'entreprise, à la place de travail.

L'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises est ainsi forte et je suis persuadé que c'est l'un des ressorts du succès de la Suisse.

La compétitivité du pays est assurée, d'abord et fondamentalement par ses petites et moyennes entreprises.



L'économie suisse, ce sont, fin 2011 (statistique de novembre 2013), quelque 564'000 entreprises primaires, secondaires et tertiaires.

Une écrasante majorité (65,1%) d'entre elles sont des micro-entreprises de moins de deux emplois.

180'000 autres entreprises (33%) comptent de 2 à 49 emplois.

Seules 7600 entreprises (1,4%) dénombrent de 50 à 250 emplois et 1400 autres (0,2%) plus de 250 emplois.

C'est un tissu économique et un marché du travail d'une très grande souplesse qui se trouve ainsi dessiné.

Ce qui est le fruit d'une approche plutôt libérale de l'emploi.

Peut-être avez-vous en mémoire le geste de l'un de vos hommes politiques, François Bayrou, brandissant en mars 2013 sur France2 le code du travail français équivalent à un bottin de

téléphone et le code suisse ressemblant à une brochure.

C'est sans doute caricatural.

Mais il est exact qu'en Suisse le licenciement est en règle général simple, ne requiert pas de motivation, et le préavis est exceptionnellement supérieur à trois mois.

Ce qui veut aussi dire, et ce n'est pas paradoxal, que l'embauche est aisée.

En dix ans, de 2002 à 2012, la Suisse a créé 370'000 postes de travail.

Rien qu'en 2012, elle en a créé 69'300 ce qui correspond à une augmentation de l'emploi de 1,8%.

Et cela avec des salaires globalement élevés puisque le salaire médian est de 5979 francs par mois, soit à peu près 4800 euros.

Si cela est possible c'est grâce à une productivité élevée, une durée moyenne du travail de 42,5

heures hebdomadaires, une attention soutenue à la recherche et au développement et des produits à forte valeur ajoutée.

C'est aussi parce que le consensus social, forgé au travers des institutions que je viens de décrire, est fort.

Depuis 1937, il y a plus de 75 ans, la Suisse vit sous le régime dit de la Paix du travail où syndicats et patronat ont convenus de considérer grève et lock-outs comme des mesures de dernier recours, à vrai dire rarement utilisées.

En Suisse on enregistre à peu près un jour de travail perdu par an pour 1000 travailleurs, quand la moyenne européenne est 40 fois supérieure.

\*\*\*

C'est à la lumière de tout ce que je viens d'évoquer que j'aimerais maintenant aborder la dernière pièce du puzzle qui est la maîtrise des dépenses publiques.

Je crois qu'elle dépend d'abord d'un climat.

Fondamentalement le citoyen suisse n'aime guère le déficit budgétaire.

Qu'il s'agisse de sa commune, de son canton ou de son pays il a vite l'impression que dépenser plus que ce que l'on gagne est un indice de gestion insuffisante.

De manière générale encore le recours à l'endettement l'enthousiasme peu.

C'est peut-être une marque de cet attachement à l'indépendance – ou de méfiance à l'égard des autres – qui est l'une des caractéristiques de la Suisse, mais devoir de l'argent génère le sentiment qu'on est plus totalement maître de ses actes, qu'il faut partager avec son banquier.

Enfin, le citoyen suisse, comme je crois la plupart des citoyens, ne vénère pas les hausses d'impôts.

Il ne les refuse pas absolument, mais il est indispensable de démontrer dans ce cas que c'est bien la solution qui s'impose.

Je crois par ailleurs qu'il existe des seuils d'impôts à ne pas franchir si l'on ne veut pas déclencher dans la population des réflexes d'évitement.

L'impôt sur la fortune ne devrait pas dépasser 1%, celui sur les successions 10%, l'impôt sur le revenu 45% et la TVA 15%.

Or, comme je l'ai dit en introduction, le citoyen suisse est toujours celui qui tranche en dernier recours.

Je vais vous donner un exemple.

Lorsque j'ai repris les finances du canton de Vaud, en 2002, ce dernier traversait une grave dépression de ses finances publiques.

Fruit d'une crise immobilière qui avait commencé en 1990, la dette vaudoise atteignait 8,65 milliards de francs, soit 7 milliards d'euros et 150% de nos revenus annuels ; les intérêts nous coûtaient 250 millions par an soit pratiquement le budget de notre université et le déficit annuel du canton atteignait entre 200 et 400 millions par an.

La note financière du canton, qui s'est soumise pour la première fois à un rating de Standard & Poors en 2003, était de « A », à la hauteur du Botswana et de la Grèce.

Les remèdes que le gouvernement a proposés – collégalement – écologistes, socialistes, droite libérale et droite conservatrice, se partageaient entre maîtrise des charges et une série de hausses d'impôts, modestes et ciblées, représentant 45 millions de francs au total, touchant l'imposition de la fortune et des niches fiscales.

Eh bien le gouvernement a perdu sur toutes ces hausses.

Y compris celle qui proposait d'augmenter les impôts des étrangers taxés à la dépense.

Nous avons quand même assaini nos finances.

A petits pas, en surveillant de près toutes les charges, en renforçant le contrôle institutionnel des budgets, en modernisant la perception des impôts.

En 2013 le canton a été noté AAA, la plus haute évaluation possible, par Standard & Poors.

Notre dette est de l'ordre de 600 millions d'euros, nos comptes et nos budgets sont positifs depuis 8 ans.

Ce qui a compté dans ce redressement c'est de la rigueur, de la patience et un fort consensus sur le but poursuivi.

Le gouvernement vaudois, le Parlement et la population étaient d'accord sur le but poursuivi.

Avec les hausses d'impôts que je mentionnais tout à l'heure les citoyens ont refusé une méthode mais pas l'objectif.

Pour preuve, ils avaient auparavant accepté une nouvelle constitution prévoyant un mécanisme de frein à l'endettement.

Selon ce mécanisme les budgets doivent en principe être équilibrés et un budget déficitaire requiert la majorité absolue du Parlement pour être adopté.

Si les comptes sont déficitaires au-delà de la valeur des amortissements des mesures d'assainissement sont

immédiatement proposées et dans ce cas les économies possibles sont opposées à des augmentations d'impôts.

Les citoyens ne peuvent pas refuser les deux, ils doivent choisir.

Ce frein, Mesdames et Messieurs n'a jamais eu besoin d'être actionné.



Mais son existence est en soi un garde-fou.

Ce frein incite les parlementaires à la prudence.

J'aimerais souligner qu'un mécanisme similaire, introduit en 2003, existe au niveau de la Confédération.

Il a déployé tous ses effets puisque l'endettement du pays qui atteignait 53% du PIB en 2005 est descendu en 2013 aux 35,5% du PIB que j'évoquais au début de mon propos.

Finalement, Mesdames et Messieurs, je crois que le succès suisse doit être comparé à l'une de ces montres qui ont fait notre réputation.

Il dépend de nombreux rouages patiemment assemblés qui ne prennent leur valeur que tous ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

Pascal Broulis